



Varilhes le 8 janvier 2015

à

Monsieur le Directeur
Départemental des Territoires DDT
Service SPEMA- EAU
A l'attention de Monsieur Riéra

Monsieur le Directeur,

La Communauté de Commune de Saverdun, vient tout récemment d'emménager au Vernet d'Ariège, un embarcadère canoë kayak à destination notamment des personnes handicapées.

Si l'objectif du projet est très louable, les conditions d'études puis plus tard de réalisation des travaux sont loin de recueillir notre agrément. Ce dossier, réalisé sur un site Natura 2000, visiblement sans concertation avec les associations naturaliste ou de protection de l'environnement, pas plus d'ailleurs qu'avec les professionnels des activités nature du secteur ou les gestionnaires de l'environnement rivière tel le Syrpa, ressemble plus à un gâchis d'énergie qu'à un investissement durable. Il interpelle sur les procédures suivies.

Plusieurs points nous semblent très contestables sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention :

- un tel aménagement de la berge de l'Ariège doit à notre avis faire l'objet d'une demande, à minima, de déclaration loi sur l'eau, ce qui à notre connaissance ne semble pas avoir été le cas,
- il porte sur un cours d'eau classé Natura 2000 au titre d'espèces à protéger prioritairement (migrateurs amphihalins, loutre ...) à ce titre une étude d'incidence Natura 2000 aurait du vous être communiquée, si tel était le cas nous souhaiterions en avoir connaissance,
- le DOCOB du Natura 2000 rivière Ariège fait bien état d'un plan départemental de la randonnée nautique mais ce projet, à notre connaissance, n'a pas été porté à la concertation,
- l'emplacement de l'embarcadère ne semble pas du tout judicieux, en effet il est situé juste à l'exutoire du rejet de la station d'épuration, ce qui nous semble pour le moins très irrespectueux des usagers devant se « mettre à l'eau » dans les effluents résiduels,
- le site choisi abrite régulièrement des frayères à salmonidés (deux frayères à saumon atlantique ont été recensées récemment),

- cet aménagement a remis en cause la stabilité de la berge qui a été emportée par la rivière lors de la première montée du cours d'eau. Il ne s'agissait même pas d'une crue !
- le sable et la terre arrachés se sont déposés sur les zones de fraie, actives à cette époque de l'année,
- les espèces invasives présentes, telles que la « renouée du Japon » ont été largement disséminées au fil de l'eau.

Autant de points qu'une concertation élargie aurait pu soulever.

Notre association participe activement depuis de nombreuses années aux différentes commissions d'étude et de suivi des projets sur ce cours d'eau. Concernant ce dossier, nous ne pouvons que vous faire part de notre surprise et de notre profond désaccord sur la procédure employée. Je vous saurais gré de bien vouloir nous tenir informé des actions que vos services entreprendront pour régulariser cette situation.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre signalement, veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président
Bernard DANJOIE

Bernard Danjoie


Aménagement des berges au VERNET d'Ariège

Situation au 2 novembre 2014

le 4 décembre 2014



Exutoire de la station d'épuration



Exutoire de la station d'épuration

Situation au 8 décembre 2014

Copie pour information :

Monsieur le Président de la Communauté de Commune de Saverdun

Onema 09

FDPPMA Ariège

Migado